

LE CONTEXTE

Léopold Mwana Malamu s'est enfui de son pays et a fini par solliciter l'asile en France. Toutes ses démarches, conduites pourtant avec prudence et méthode, ont échoué et trouver un travail lui est également impossible. Il est reconduit *manu militari* vers la République de Zamba où il est emprisonné. Les organismes non gouvernementaux se sont mobilisés en faveur du « refoulé administratif » et les médias ont dénoncé avec fracas cette expulsion. Comment la France sortirait-elle de ce dilemme ?

Ce récit est tiré d'une histoire réelle, même si les patronymes et les dénominations de certaines associations et organismes non gouvernementaux sont intentionnellement déformés tandis que la période légèrement décalée. La République de Zamba n'est qu'un pays imaginaire. Le narrateur a voulu garder l'anonymat, à propos du pays africain où s'est déroulée une partie du récit, pour que tout État dictatorial d'Afrique subsaharienne se sente concerné. Cet ouvrage aura plus d'impact si les faits relatés impliquent davantage plusieurs nations plutôt qu'une seule.

L'OBJECTIF

Cet ouvrage a pour objectif de sensibiliser en France et dans le monde francophone, directement ou indirectement, les populations ayant été concernées à un moment donné par les démarches liées au droit d'asile. Il s'agit aussi de faire réagir les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui œuvrent à cet effet, les différentes institutions internationales, les régimes non démocratiques des pays africains, etc.

Dans l'optique des élections présidentielle et législatives françaises, les différents protagonistes, toutes tendances politiques confondues, ont tendance à trop facilement durcir leur discours en matière d'immigration. L'ouvrage de M. Lonsi Koko, fort heureusement, apporte au lecteur des arguments percutants pouvant lui permettre de mûrir sa propre opinion.

LES ÉDITIONS DE L'ÉGRÉGORE

35, boulevard Pasteur
75015 Paris (FRANCE)

Tél. : (33)1.75.00.56.62 – Fax : (33)1.42.73.16.62

<http://www.editions-egregore.com> - courriel : contact@editions-egregore.com

Contact presse : presse@editions-egregore.com

RCS Paris B 483 603 395 – SARL au capital de 2 000 euros

Titre : **Le demandeur d'asile**

Auteur : Gaspard-Hubert LONSI KOKO

Éditeur : Les Éditions de l'Égrégore

Collection : Document/Réalité

Disponibilité : 15 janvier 2006

ISBN : 2-916335-00-5



Prix public : 15, 50 €

Pagination : 192 pages

Format : 13 x 20,5 cm

Façonnage : broché

Rayon/Genre : actualité et société

Gaspard-Hubert LONSI KOKO

Le Demandeur d'asile



Document/Réalité

Les Éditions de l'Égrégore

L'AUTEUR



Natif de Kinshasa, en République Démocratique du Congo, Gaspard-Hubert Lonsi Koko vit à Paris depuis août 1983. Il s'investit activement dans des mouvements associatifs et des clubs de réflexion, tout en consacrant une grande partie de son temps à des causes humanistes et à des luttes en vue de l'égalité des chances.

Ce militant engagé est partisan de relations plus humanistes entre le Nord et le Sud. Il a longtemps vécu en France comme réfugié politique, avant d'être naturalisé français. Gaspard-Hubert Lonsi Koko

est par ailleurs connu comme étant un fervent partisan d'une *France plurielle dans une République indivisible*.

Ouvrage déjà publié :

Un nouvel élan socialiste – Essai – Éditions L'Harmattan – 2005

Distributeur

Casteilla S. A.

10, rue Léon Foucault

78140 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Tél. : 01.30.14.19.30

Diffuseur

Central Éditions Diffusion (CEDIF)

73, quai Auguste Deshaie

94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél. : 01.46.58.38.40 – Fax : 01.46.71.25.59

LE SYNOPSIS

Léopold Mwana Malamu est membre, dans son pays d'origine situé au cœur de l'Afrique centrale, d'un mouvement clandestin qui s'oppose de la manière la plus efficace et la plus habile possible à la dictature du régime en place. Il est arrêté, torturé. Il finit par gagner l'Europe : l'Italie d'abord, ensuite la Suisse ; puis la France où l'accueille à bras ouverts une charmante dame de la meilleure société. Reste pour lui à obtenir le statut de réfugié politique.

« Refoulé administratif », il se retrouve à nouveau dans un centre de détention, dans son pays d'origine, où il est torturé. Situation particulièrement embarrassante pour l'administration française qui avait rejeté la demande de Léopold Mwana Malamu au prétexte que ses déclarations étaient non fondées. Quel sort sera-t-il réservé au demandeur d'asile ?

L'ASPECT NARRATIF

En matière de style, le narrateur a jugé bon d'utiliser de temps à autre l'analepse, perturbée par quelque vision proleptique dans un coin du récit. Au moment de son expulsion, dans l'avion, le héros malheureux revoit sa vie antérieure. Une sorte de retour en arrière, ou rétroaction, selon que l'on a une conception filmique ou cybernétique. Le demandeur d'asile, avec l'aide d'un ami, rentre dans son passé pendant que l'avion vole vers ce même passé. À la suite de la diégèse, à son incarcération en Afrique, on assiste à la formation d'une boucle qui sera bouclée plus tard : l'histoire se contente de reprendre là où elle a été interrompue.

LA FINALITÉ

Cet ouvrage met sans conteste en évidence la flagrante contradiction entre l'image de marque de la France, pays des droits de l'Homme et du Citoyen, et le labyrinthe dans lequel s'engagent les candidats au statut d'asile politique lorsqu'il s'est enfui de la dictature corrompue que soutiennent avec immoralité certains pays occidentaux.

Selon la bonne règle qui renvoie à la curiosité, le narrateur intradiégétique a soumis l'existence des candidats à l'asile politique à son observation. Celle-ci lui a permis de traiter d'un thème ambitieux et actuel. Fort bien documenté, le sujet dégage les qualités d'un dossier bien instruit qui intéressera un journaliste, le rédacteur en chef d'une revue, un documentariste, les milieux associatifs, les institutions, ou alors le citoyen lambda...

QUELQUES EXTRAITS

« Le Directeur de l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides informe Monsieur Léopold Mwana Malamu, demeurant à Paris 18^{ème}, qu'il n'a pas apporté de commencement de preuve de nature à établir qu'il se trouve personnellement dans l'un des cas prévus par l'article 1^{er} paragraphe 2^{ème} de la Convention de Genève. [...] En conséquence, sa demande en date du 21 novembre 1984 tendant à cette fin est rejetée. »

« Tu venais, mon cher Léopold, de recevoir l'arrêté d'expulsion qui avait été délivré par la direction générale de la préfecture de police de Paris. Ce document te spécifiait de prendre, dans un délai de trente jours, les dispositions nécessaires pour quitter le territoire français. Un mois. Pas plus. Ne voulant plus du tout retourner dans notre pays d'origine, en l'occurrence la République de Zamba, par crainte d'y subir des persécutions, tu devais effectuer quelques démarches administratives. Tu as tenu à exposer ta situation à une assistante sociale d'un organisme qui avait été créé par des parpaillots, et qui était situé dans le septième arrondissement, en vue de s'occuper des demandeurs d'asile. Une intervention devait à tout prix mettre un terme, dans l'urgence, à l'arrêté préfectoral. »

« En situation irrégulière, un arrêté de reconduite à la frontière a été effectivement établi contre toi afin de permettre à la police ton renvoi, dans la légalité, vers la République de Zamba. Tu disposais de vingt-quatre heures pour faire appel de cette décision auprès du tribunal administratif de Paris. [...] Deux heures plus tard, on t'a fait monter dans une fourgonnette de la police. Le panier à salades. Il t'ont fait le coup de la visite des lieux touristiques de Paris, avant l'embarquement à l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle. Un peu d'humanité aurait pu éviter pareil cynisme. Les agents de l'ordre ont recouru à la force pour te faire embarquer dans l'avion. »

« Tout demandeur d'asile, semblait ignorer à dessein l'administration française, est présumé réfugié politique jusqu'à preuve du contraire. En conséquence, les juges du fond ne sauraient reconnaître la qualité de réfugié au vu seulement de la position de l'OFPRA ou de son silence, dès lors qu'un texte supérieur à la loi nationale les invite à considérer que le réfugié est la personne qui se trouve dans les conditions matérielles définies par la Convention de Genève de 1951. Il ne doit pas être considéré simplement comme le requérant qui se veut reconnaître un statut par l'administration nationale. »

« Dès son évacuation de l'avion à l'aéroport international de Ngoma-Ngoma par une voie différente de celle que devaient emprunter les autres passagers, quatre sbires de l'AND interceptèrent Léopold Mwana Malamu avec brutalité. Ils le forcèrent à les suivre jusqu'à la Mercedes noire qui était garée non loin de l'avion. Après l'avoir contraint à monter dans leur véhicule, le conducteur démarra en trombe. Le crissement de pneus n'attira l'attention de personne, la scène étant habituelle sur la piste d'atterrissage de cet aéroport. »